

**VILLE DE SAINT-QUENTIN**

**ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE L'EXTENSION  
DU CIMETIERE DE LA TOMBELLE,  
SITUE AVENUE DU CIMETIERE DE LA TOMBELLE  
A SAINT-QUENTIN**

**Par arrêté en date du 11 février 2025**

Madame Frédérique MACAREZ, Maire de la Commune de Saint-Quentin (02100), informe les personnes intéressées qu'une enquête publique en vue de l'extension du cimetière communal de la Tombelle, situé avenue du Cimetière de la Tombelle à Saint-Quentin, se déroule à la Mairie de Saint-Quentin, place de l'Hôtel de Ville à Saint-Quentin, **pendant une durée de 40 jours consécutifs, du lundi 7 avril 2025 à 14h00 au vendredi 16 mai 2025 à 17h00 inclus (date et heure de clôture de l'enquête publique).**

A cet effet, Madame Hélène SORRANT-RABEUF est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice.

La commissaire-enquêtrice se tient à disposition du public à la Mairie aux jours et heures suivants :

- le lundi 7 avril 2025 de 14h00 à 17h00,
- le mercredi 16 avril 2025 de 9h00 à 12h00,
- le samedi 26 avril 2025 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 16 mai 2025 de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique sur support papier est déposé à la Mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- le samedi de 8h30 à 12h00.

Les informations relatives à l'enquête publique ainsi que le dossier d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la Ville : <http://www.saint-quentin.fr>.

Pendant la durée de l'enquête, chacun peut transmettre ses observations et propositions :

- Soit en les consignant sur le registre d'enquête côté et paraphé par la commissaire-enquêtrice et déposé à la mairie ;
- Soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame la commissaire-enquêtrice au siège de l'enquête, à la Mairie de Saint-Quentin, Hôtel de Ville, BP 345, 02107 Saint-Quentin Cedex, en indiquant sur le courrier : « Projet d'extension du cimetière de la Tombelle » ;
- Soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete.publique@saint-quentin.fr](mailto:enquete.publique@saint-quentin.fr)

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et conclusions de la commissaire-enquêtrice, est instruit par Madame la Préfète de l'Aisne, qui est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'extension du cimetière de la Tombelle.

Le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice sont tenus à la disposition du public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune et à la Mairie.

Des renseignements sur ce projet peuvent être obtenus auprès du service Affaires Immobilières au 03.23.62.97.75